



INFORMATIONS IMPORTANTES

À tous les parents,

COVID-19

Nous vous invitons à lire attentivement ce document et de le partager avec votre enfant. Par la suite, bien vouloir le signer et nous le transmettre, par courriel, à campdejour@ville.bois-des-filion.qc.ca, **avant 17 h, le mercredi** précédant la semaine de participation de votre enfant. Prendre note qu'un seul document signé, par famille, est nécessaire pour la durée de la saison estivale.

En raison des directives, émises par la Direction de la santé publique, que nous devons obligatoirement respecter, le déroulement du Camp de jour se fera différemment cette année. Nous sollicitons donc votre collaboration afin que celui-ci se fasse pour le mieux compte tenu des circonstances, et ce, dans le but d'assurer aux participants un milieu sécuritaire, sain et agréable.

Conformément à ces directives, nous organisons le Camp de jour afin que les groupes et les animateurs soient stables dans leur composition et les plus autonomes possible. De cette façon, nous souhaitons éviter les grands rassemblements, les contacts entre les groupes et les changements au sein de la composition d'un groupe pour ainsi éviter le plus possible tout risque de propagation du virus.

Ce qui veut dire :

- Le service de garde est inclus dans votre semaine;
- Heures de camp révisées, soit de 7 h à 18 h (arrivée des enfants entre 7 h et 9 h, et départ avant 18 h);
- Aucune sortie ne nécessitant un transport par autobus, aucune animation par un fournisseur externe sur les lieux du Camp de jour.

Ce qui veut dire également, et ce, pour la sécurité de tous :

- Interdiction d'accès au Camp de jour pour tout enfant, fratrie ou membre du personnel présentant des symptômes associés à la COVID-19, et suivi des recommandations émises par la Direction de la santé publique pour la réintégration au Camp de jour;
- Isolement immédiat d'un enfant et de sa fratrie présentant des symptômes de la COVID-19 en cours de journée, dans l'attente du retour des parents;
- En tout temps, il est interdit aux parents d'entrer sur les lieux du Camp de jour;
- Respect des mesures de distanciation sociale est demandé, soit de 1 mètre entre les enfants et de 2 mètres entre les enfants et les employés;
- Tolérance extrêmement limitée pour tout jeune ne respectant pas les consignes. L'enfant pourrait se voir refuser l'accès au Camp de jour si son comportement mettait la sécurité des autres enfants et du personnel en danger (ex. : crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, ne respecte pas les distances, malgré les avertissements, refus de se laver ou de désinfecter les mains...).

Nous vous rappelons qu'en raison du contexte actuel, lié à la pandémie de la COVID-19, la Ville de Bois-des-Filion se réserve le droit de fermer temporairement ou complètement les lieux du Camp de jour. Donc, à tout moment, si la Direction de la santé publique, le gouvernement ou toute autre autorité compétente décidait d'émettre des mesures ou directives ayant pour conséquence d'obliger la Ville à fermer ses installations, ou advenant le cas où la Ville serait dans l'impossibilité de maintenir le personnel nécessaire afin de gérer les activités du Camp de jour de façon sécuritaire. Advenant la fermeture temporaire ou complète de celui-ci, la Ville de Bois-des-Filion procéderait au remboursement des frais pour la période pendant laquelle les installations seraient fermées.

Tout parent, inscrivant un enfant au Camp de jour, le fait en toute connaissance de cause. Il ne pourra tenir la Ville responsable si un cas de la COVID-19 était signalé au sein de ses installations, et ce, même si toutes les mesures d'hygiène et de prévention auront été mises en place pour la tenue d'activités sécuritaires, en lien avec les demandes et les directives de la Direction de la santé publique et du gouvernement.

Ainsi, dans l'éventualité où un cas serait répertorié par les participants ou le personnel du Camp de jour, nous respecterons les directives de la Direction de la santé publique. Toute personne atteinte en serait automatiquement retirée. La responsabilité de la Ville ne pourrait pas être engagée en cas de cessation des activités ou dans l'éventualité où un enfant devrait être expulsé pour cause de mauvais comportement.

Je soussigné(e), _____, (nom de la mère ou du père)
suite à ma décision d'inscrire mon enfant/mes enfants,

_____, _____,
_____ (nom de l'enfant/des
enfants) au Camp de jour mis en place par la ville de Bois-des-Filion pour l'été 2020, ai
pris connaissance des informations ci-haut mentionnées. Je comprends et accepte
que le Camp de jour la Ville de Bois-des-Filion ne pourra garantir un milieu sans
COVID-19, exempt de contamination ou de contagion.

Je comprends également que mon enfant aura à respecter les consignes mises
en place au bon déroulement du Camp de jour.

ET J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE

Le _____ 2020

Signature du parent

Règles et responsabilités :

- Si votre enfant présente des symptômes liés à la COVID-19, vous devez le garder à la maison. Dans un premier temps, il devra passer un test de dépistage. Par la suite, vous devrez nous contacter, dès que le résultat sera connu, afin de nous fournir l'attestation médicale confirmant qu'il a bien passé un test de dépistage de COVID-19. Si le résultat est négatif, il lui sera possible de réintégrer le Camp de jour. Dans le cas contraire, si le résultat est positif, une quarantaine obligatoire de 14 jours sera nécessaire avant de pouvoir réintégrer son groupe. Ces procédures s'appliquent également à l'ensemble de la fratrie;
- Ces mêmes consignes, mentionnées précédemment, sont applicables si, durant la journée, votre enfant démontrait des symptômes de COVID-19, vous auriez à venir le chercher de même que sa fratrie, et ce, dans les plus brefs délais;
- Une distanciation de 1 mètre est demandée entre les enfants et une distanciation de 2 mètres est demandée entre les enfants et les employés;
- Il est important de respecter les consignes d'hygiène et l'étiquette respiratoire (tousse dans son coude, se laver les mains après avoir été aux toilettes ou s'être mouché, etc.);
- À l'exception d'une raison médicale, aucun remboursement ne sera émis pour toute demande d'annulation. Celle-ci devra être validée par un certificat médical et un montant, représentant 15 % des frais d'inscription, sera retenu.
- Nous vous demandons de nous aviser lorsque votre enfant sera absent le matin même ou en avance si possible. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter à un des emplacements suivants :

Centre des loisirs : 450 621-1460, poste 161 ou au campdejour@ville.bois-des-filion.qc.ca

Chalet des citoyens : 450 621-1460, poste 121 ou au cmichaud@ville.bois-des-filion.qc.ca

École Rive-Nord : 450 621-3686, poste 5684
cpaquin@ville.bois-des-filion.qc.ca

- Si votre enfant est malade (vomissements, fièvre, nausées, ou s'il présente des symptômes de maladie infectieuse), nous vous demandons de le garder à la maison de même que la fratrie;
- Veuillez lire le code de vie du parent et le code de vie de l'enfant, en sa présence, avant le début du camp (documents en pièce jointe);
- Nous ne sommes pas responsables de la prise de médicaments de votre enfant. Cependant, veuillez indiquer les informations nécessaires à la responsable du site si votre enfant a une médication à prendre;
- Un enfant ayant des allergies doit avoir son EpiPen en tout temps sur lui dans un sac banane;
- Votre enfant devra amener son sac à dos avec sa boîte à lunch, tous les jours, et pourra repartir avec ses effets personnels en fin de journée;
- Vous pouvez mettre un étui à crayon dans le sac à dos de votre enfant avec le matériel inscrit dans le guide de parents. (crayons de feutre, crayons de bois, ciseau, colle, etc.).

RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS

Voici un rappel des points importants pour cet été :

- Heure du Camp de jour : 7 h à 18 h
- Il y a trois emplacements soit :
 - Centre des loisirs (80, 33^e Avenue)
 - Rive-Nord (400, rue Joseph-Paquette)
 - Chalet des citoyens (30, montée Gagnon)

TOUS LES JOURS, AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU CAMP DE JOUR, VOUS AUREZ À :

- Remplir le questionnaire vers le lien internet suivant **(inscrire le nom de votre enfant)**: <https://hrm.optel.app/bdf-camp-de-jour-parent>.
- Appliquer de la crème solaire à votre enfant.

ARRIVÉE AU CAMP DE JOUR :

- Lors de l'arrivée des enfants au débarcadère, les parents doivent rester dans leur voiture et attendre le signal de l'employé pour quitter les lieux. Une prise de température de l'enfant sera faite avant le départ du parent, si celle-ci est normale, il sera dirigé vers la station de lavage des mains. Le parent pourra alors quitter l'endroit.

DÉPART DU CAMP DE JOUR :

- Afin de vous sauver du temps et de faciliter la tâche de notre personnel, en ce qui a trait à la coordination des départs des enfants du Camp de jour, en fin de journée, nous vous invitons à vous inscrire à l'application « HopHop » et faire la demande d'accès à l'emplacement où est inscrit votre enfant. Ainsi, nous pourrions être informés de votre heure d'arrivée.

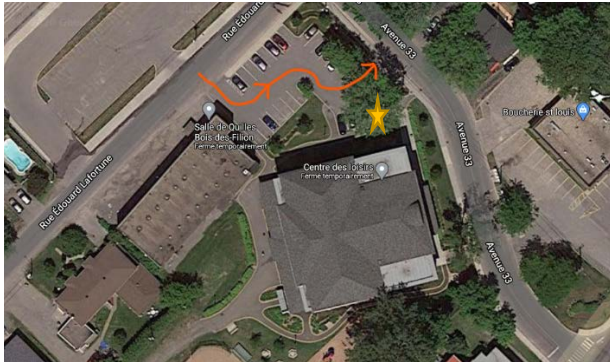
Voici les noms des centres « HopHop » :

- Bois-des-Filion- Centre des loisirs
 - Bois-des-Filion – Rive-Nord
 - Bois-des-Filion- Chalet des citoyens
- Avant de venir chercher votre enfant, vous pouvez aller sur l'application et indiquer que vous êtes en route, soit en activant le GPS, ou en nous indiquant l'heure approximative de votre arrivée;
 - À votre arrivée, nous vous demandons de rester dans la voiture et de divulguer votre mot de passe à l'employé pour qu'il vous autorise à quitter avec votre enfant. Si après 10 minutes d'attente, aucun responsable ne se présente à vous, vous pouvez appeler au numéro de téléphone associé au lieu de Camp de jour de votre enfant;
 - Le Camp de jour se terminant à 18 h, des frais de 10 \$ s'appliqueront par tranche de 15 minutes de retard, lesquels sont payables à la Ville de Bois-des-Filion.

Les débarcadères sont situés à l'entrée de chaque site soit :

Centre des loisirs :

L'accès au débarcadère se fait par la rue Édouard-Lafortune et la sortie se fait par la 33^e Avenue.



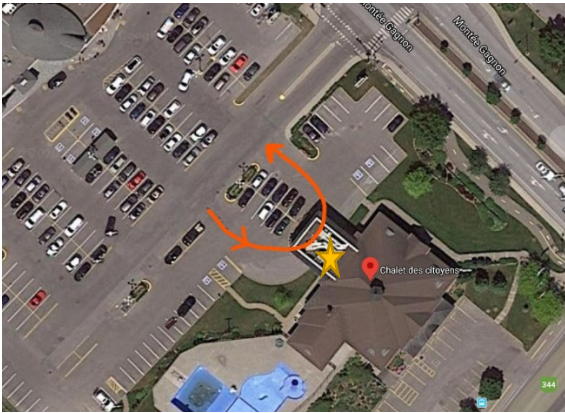
Rive Nord :

L'accès au débarcadère se fait par la rue Vendetti et la sortie se fait par la même rue.



Chalet des citoyens :

L'accès au débarcadère se fait par le stationnement de gauche et la sortie du débarcadère se fait par le stationnement de droite.



Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne journée!